

Page : 1/11

Date d'impression : 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit Détergent pour insectes RM 618
- · UFI: FG10-S0GU-G00F-2ND4
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939 BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com

· Service chargé des renseignements :

Regulatory Affairs
Tel.: +49-7195-14-0
productsafety.management.de@karcher.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons (+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)



Page : 2/11

Date d'impression : 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

· Pictogrammes de danger

(suite de la page 1)



· Mention d'avertissement Attention

· Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description**: Produit de nettoyage.

Composants dangereux:		
CAS: 7320-34-5 EINECS: 230-785-7 Reg.nr.: 01- 2119489369-18	pyrophosphate de tétrapotassium © Eye Irrit. 2, H319	1-5%
Numéro CE: 931-296-8 Reg.nr.: 01-2119488533-30-0001	1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limites de concentration spécifiques: Eye Dam. 1; H318: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2; H319: 4 % ≤ C < 10 %	≥2,5-<4%

(suite page 3)



Page : 3/11

Date d'impression : 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

		(suite	e de la page 2)	
CAS: 15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		1	-5%	
EINECS: 239-854-6	() Eye Irrit. 2, H319			
Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx				
CAS: 3811-73-2	pyrithione de sodium	≥0,002	5-<0,025%	
EINECS: 223-296-5	Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; 🗞 STOT RE 1, H372;			
Numéro index: 613-344-00-7	Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 2, H411;			
Reg.nr.: 01-2119493385-28	Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin			
	Sens. 1, H317			
	ATE: LD50 oral: 500 mg/kg			
	LD50 dermique: 790 mg/kg			
	LC50/4 h inhalatoire: 0,5 mg/l			
Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu				
phosphates			≥5 - <15%	
agents de surface amphotères, agents de surface anioniques			<5%	
parfums, agents conservateurs (SODIUM PYRITHIONE, BENZISOTHIAZOLINONE)				
Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.				

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)



Page : 4/11

Date d'impression : 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

(suite de la page 3)

· Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
- Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: néant
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL			
15763-76-	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	DNEL	3,8 mg/kg×d (consommateur)	
Dermique	DNEL	136,25 mg/kg×d (employé)	
		68,1 mg/kg×d (consommateur)	

(suite page 5)



Page : 5/11

Date d'impression : 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

	DNE	(suite de la page 4)
Inhalatoire	DNEL	26,9 mg/m3 (employé)
		6,6 mg/m3 (consommateur)
· PNEC	· PNEC	
15763-76-5	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium	
PNEC	(0,23 mg/l (freshwater)
	(0,023 mg/l (marine water)
	1	100 mg/l (STP)
PNEC sediment 0,862 mg/kg (freshwate		0,862 mg/kg (freshwater)
	0	0,086 mg/kg (marine water)
PNEC soil	(0,037 mg/kg (soil)

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains : Non nécessaire.
- · Matériau des gants Non nécessaire.
- · Temps de pénétration du matériau des gants Non nécessaire.
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physiqueCouleur :Odeur :typique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

Point de fusion : 0 °C
 Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure : Non déterminé.
 supérieure : Non déterminé.
 Point d'éclair non applicable
 Température d'inflammation : pas applicable

Température d'inflammation : pas applicable
 Température de décomposition : Non déterminé.

· pH à 20 °C 8,4

(suite page 6)



Page: 6/11

Date d'impression: 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

(suite de la page 5)

· Viscosité :

· Viscosité cinématique Non déterminé. · dynamique à 20 °C: 11,7 mPas

Solubilité

· l'eau : · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Pression de vapeur :

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: · Densité relative.

Densité de vapeur: · Densité de vapeur relative

· Caractéristiques des particules

9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme : liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Danger d'explosion :

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation.

Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables · Aérosols · Gaz comburants

· Gaz sous pression · Liquides inflammables · Matières solides inflammables

Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques

· Matières solides pyrophoriques Matières et mélanges auto-échauffants

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

· Liquides comburants · Matières solides comburantes

· Explosibles désensibilisés

· Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

entièrement miscible

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non déterminé.

Non applicable.

1,073 g/cm³

néant néant

néant néant

néant néant

néant néant

néant néant

néant

néant néant

néant néant

néant néant

(suite page 7)



Page: 7/11

Date d'impression: 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aique: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

1-propana	miniu	0 déterminantes pour la classification : m, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), s internes	
Oral	LD50	2335 mg/kg (Rat)	
15763-76-	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
Oral	LD50	>5000 mg/kg (Rat) (OECD 401)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (can)	

- · Effet primaire d'irritation :
- de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · des yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
--

118-58-1 salicylate de benzyle

Liste II



Page : 8/11

Date d'impression : 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatiqu	· Toxicité aquatique :		
1-propanaminium, 3-amino-N- (carboxyméthyl) -N, N-diméthyl-, dérivés acylés N-C8-18 (numéros pairs), hydroxydes, sels internes			
LC50/96 h	1,11 mg/l (Pimephales promelas)		
EC50/48 h	1,9 mg/l (Daphnia magna)		
EC0 (16 h)	3000 mg/l (Pseudomonas putida)		
ErC50/72h	2,4 mg/l (Desmodesmus subspicatus)		
NOEC	0,6 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (72 h)		
	0,3 mg/l (Daphnia magna) (21 d)		
	0,135 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (37 d)		
15763-76-5 p-cumèi	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
LC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
EC50/48 h (statique)	>100 mg/l (Daphnia magna)		
EC50/96 h (statique)	>100 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.



Page: 9/11

Date d'impression: 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

- Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport		
· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR, ADN, IMDG, IATA		
· Classe	néant	
· 14.4 Groupe d'emballage		
· ADR, IMDG, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par		
l'utilisateur	Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément		
aux instruments de l'OMI	Non applicable.	
"Règlement type" de l'ONU:	néant	

(suite page 10)



Page : 10/11

Date d'impression : 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Contact:

Regulatory Affairs Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com

Numéro de la version précédente: 3

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (RÈACH)

(suite page 11)



Page: 11/11

(suite de la page 10)

Date d'impression: 18.10.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 14.08.2024

Nom du produit Détergent pour insectes RM 618

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente

0.011-381.0

RM 618/6

2.716